Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 1 Joumada II 1448
11 Novembre 2026

N° 139

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3358**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3358**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3361**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3361**
Avis aux créanciers..... **3366**
Convocations
Sociétés anonymes **3367**
Divers
Avis au public..... **3370**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Nomination d'Administrateurs Indépendants

Nomination de deux membres du Comité Permanent d'Audit

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

GROUPE S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0030241H

CNSS : 0020879854

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Charguia, le 13 octobre 2026 sous le N°26713697, quittance n°M116925, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de :

1) Nommer Monsieur Malek GHENIMA en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;

2) nommer Madame Olfa BENOUDA et Monsieur Fadhel BEN OTHMAN en qualité d'Administrateurs indépendants ;

3) nommer Madame Olfa BENOUDA et Monsieur Fadhel BEN OTHMAN en qualité de membres du Comité Permanent d'Audit ;

Les mandats ci-dessus sont conférés pour une durée de trois ans, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur L'exercice 2028.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé et publié dans le bulletin officiel du Registre National des Entreprises n°281 du 05/11/2026 sous le n°2026187777.

2026403821SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées auprès de la Municipalité de Gafsa en date du 14/10/2026, et enregistré à la Recette des Finances de Gafsa sous le récépissé n° M050618 et le numéro 26209455, en date du 30/10/2026, Monsieur Hafedh Ben Ahmed Chedli Anan, titulaire de la carte d'identité nationale n°06151033, a vendu à Monsieur Bilal Ben Younes Ben Abderrahman Mahmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 12640009, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que commerce de vente de restauration rapide, sis à Sidi Ahmed Zarrouk, Gafsa.

La présente annonce a été publiée dans le journal Achourouk en date du 03/11/2026. Toute personne ayant un intérêt à faire valoir est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de vingt (20) jours.

2026R03216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Soliman le 15/09/2026, quittance n°M0056812 et enregistré sous le N°02302, Mm. Dorsaf Tarhouni, titulaire de la CIN N°09798406, a vendu à la société DORASF CHIC de MF : 1975804G, représentée par son gérant Dorsaf Chic, la totalité du fonds de commerce, consistant en un local commercial.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son adresse sise à RUE FARHAT HACHED SOLIMAN 8020.

L'annonce est publiée aux journaux «Le Quotidien et Echourouk» le 11/11/2026.

2026R03225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances City Tadhamon le 3/11/2026 sous le n° reçu 26206332 n°100496 écrit par un avocat maître souissi moez son adresse 5 rue arabia saudia bureau n°2 1er étage Lafayette - Tunis Matricule fiscal 1581158 L Zied Slaymi titulaire d'un numéro de carte d'identité 07489636 sis à Rue saad iben wakas City 2 Mars Tadhamon Ariana, a vendu à Mohamed Amin Ayari Titulaire de numéro de carte d'identité 14358135 le fonds de commerce sis au Rez-de-chaussée Bloc A Résidence Al Ahmadi Hadaek El Menzeh Mnihla Ariana.

Les oppositions seront reçues Chez Mohamed amin ayari sis Résidence el Yasmine Appartement au 1er étage El Menzeh 9 - Tunis dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2026R03227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente signé à Sousse le 28/10/2026 et enregistré à la recette des finances de hammam Sousse le 29/11/2026 quittance n°122420 enregistrement n°26206796. Mme Laila Hamila titulaire de la carte d'identité numéro 05559167, identifiant unique 1117251T a vendu à Mr Nabil ben Elkahla titulaire de la carte d'identité numéro 05517096 un fonds

de commerce (garderie scolaire) situé au 3 Omar ibn Abdelaziz Hamam Sousse, Sousse 4011 moyennant la somme de 30.000 ,000 DT. Les oppositions doivent être adressées au siège de la rédactrice de ce contrat Maître Jihen Miled situé au carrefour de l'avenue Taher Sfar et de la Rue 3 Août à Sousse -Imm ATRIUM- 2ème étage bureau b26.

2026S01496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente daté le 19 octobre 2026 enregistré le 27 octobre 2026 à la recette des finances route de Tunis Sfax quittance n°M114814 rédigé par maître sameh chakchouk, Mme Marwa Fakhfekh a vendu à Mme Asma Bouaziz le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels d'un local de vente de jus et gâteaux et chocolat chaud (chocolaterie) sis à la route de saltnia km 7 zanket msala Sfax.

Tout contestant devra s'adresser au bureau de maître sameh chakchouk sis à immeuble Manar Bloc A 4ème étage Ap 29 Sfax et ce dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

L'annonce est parue dans les journaux Al-shorouk et le Quotidien le 10/11/2026.

2026X01546FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/10/ 2026 enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 30/10/2026 reçu N°M05942 et enregistrement N°2620943 Mme ANAGUIM BENT NABIL BEN ABDELHAMID MESSEII C.I.N N°14702157 en date du 15/3/2019 a vendu ET CEDE AVEC TOUTES LES GARANTIES réelles et juridiques à Mr MEHDI BEN MED ELHEDI BEN AHMED KDHIRI C.I.N N°06225437 en date du 1/6/2006 tout le fonds de commerce destiné à la photographie et la location des outils des fêtes sis à doualy place pasteur Gafsa avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions ne sont recevables que dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée aux journaux "le Quotidien et Chourouk" le 11/11/2026.

2026X01547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

ETUDE CHOKRI SMAOUI

Avocat à la Cour de Cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 06/10/2026 enregistré à la recette des Finances route de Tunis Sfax le 07/10/2026 sous le N°26204360 quittance N°M108126.

Mme Rihab Bahloul sise à la rue Errached N°22 Sakit Eddaier SFAX, Titulaire de la C.I.N n°11054409 a vendu à Mr Hamdi Mazzoughi, Titulaire de la C.I.N°08827201, la totalité du fonds de commerce exploité pour un café du 1er Rang, sis au local Route Saltania km 3 Poudrière 2 Sfax, dont elle propriétaire suite à un contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des Finances Route de Tunis Sfax le 30/11/2022 sous le N°22203758 quittance N°M106459.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri SMAOUI Avocat à la cour de cassation à son adresse sus-indiquée dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions doivent être faites à son étude.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» et «Le Temps» Page 12 du 15/10/2026.

2026X01548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 07 octobre 2026 enregistré à la Recette des finances de Mahdia le 07 octobre 2026, quittance n°M066983, enregistrement n°26200790, Monsieur Anwar el Ghannay demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia titulaire de la CIN n°03976385 délivrée le 30/06/2015, Titulaire de l'identifiant unique n°1077469M (personne physique) a vendu à la Société BEBE STAR Plus Société Unipersonnelle à responsabilité limitée représentée par son représentant légal son gérant Monsieur Anwar el Ghannay demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia titulaire de la CIN n°03976385 délivrée le 30/06/2015, l'identifiant unique n°1368863M (Société) la totalité du fonds de commerce portant l'enseigne commerciale BEBE STAR avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia exploite en activité de vente de prêt-à-porter.

Toutes les oppositions doivent être adressées entre les mains du vendeur à son domicile élu ci-dessus et ce dans les 20 jours de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien en date du 11/11/2026.

2026X01553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 5/11/2026 sous le n°26204397 et la quittance n°M106476, Racem Guidara, a vendu, à Hazem Hammemi la moitié du fonds de commerce exploité dans le commerce de détail de viandes et produits à base de viandes au local sis à rue Tebolbi Chihia Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur, dans son local sis à la rue Tebolbi

Chihia Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 11/11/2026.

2026X01554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances EZZAHRA le 29/10/2026 sous le N°26602356, société Lilli Bakery, R.C 1818241R a vendu à M. Hammadi Ayari, le fonds de commerce constituer pour tous types de commerce, exploité au local sis au rez-de-chaussée de la résidence Ramsis avenue Habib Bourguiba n°6 Ezzahra Ben Arous. Les oppositions seront présentées dans le délai de vingt jours de la date de la publication de la présente annonce, au local de la vendeuse 14 Rue houssine bouzayene Ben Arous.

La présente annonce a été publiée au journal Essahafa du 10/11/2026.

2026403808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, du 28-10-2026 enregistré à la recette des finances d'El Manar le 02-11-2026, N° de quittance M077810, N° d'enregistrement 26203359, Monsieur Seifeddine ben Fathi Ben Ali Bahroun titulaire de la CIN N°14353166 vend à Madame Hanene Bent Ejilani Ben Ali Abdellaoui titulaire de la CIN n°05992904 le fonds de commerce. Cette vente comprend tous les éléments corporels et incorporels composant le dit fonds de commerce.

Ladite vente a fait l'objet d'une première insertion dans le journal "La Presse & Essahafa" le 09/11/2026.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Fathi Mbarek ayant son bureau au 05 rue de citron Bab bnet - Tunis.

2026403813FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/08/2026 et 08/10/2026 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 03/11/2026 sous quittance n°M122118 - et enregistrement n°26206760, Mr Mehdi ben Salem a vendu au profit de Mme Saria Youssef tout le fonds de commerce exploité comme vente et réparation des téléphones portables et des CD sis au 09, Rue Hedi khfacha, Ariana. La vente a été publiée le 9/11/2026 dans deux journaux (CHOUROUK/QUOTIDIEN).

Toute apposition doit être adressée dans le délai légal auprès de l'acquéreur à son adresse sis à 1820 cité 02 mars, Ettatham, Ariana.

2026403820FCCC2

Location gérance libre

Location-gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé le 24/04/2026, enregistré à la recette des finances de Mornag le 04 mai 2026 sous le numéro 26301216 quittance M035503, la société TUNISIAN FOOD COMPANY, société anonyme de droit tunisien, dont le siège social est sis à l'Immeuble HBG, 4ème étage, Rue Ile de Failaka, les Berges du Lac 2, 1053, Tunis - Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1509485Q, représentée par son Directeur Général Monsieur Youssef Glenza, a donné en gérance libre à la société Damaroll, société à responsabilité limitée de droit tunisien, au capital de 400.000 Dinars Tunisiens, dont le siège social est situé à Rue La Feuille d'Erable, Immeuble Fahd, Rdc, Les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1696978A, représentée par son gérant, Madame Jala Cheik Alhadadin, titulaire de la carte d'identité nationale délivrée à Tunis le 9 décembre 2021 sous le numéro 14511567, le fonds de commerce de restauration exploité sous l'enseigne «KFC» dans le local commercial sis au rez-de-chaussée à la Forêt de Mornag, avoisinant la route principale N°1, au coin des deux rues, Ben Arous, objet du titre foncier N°3555 Ben Arous, d'une superficie de deux cent vingt mètres carrés (220 m²), comprenant le droit au bail, la clientèle, l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial, à l'exception du matériel et du mobilier.

La présente gérance libre est consentie pour une durée de trois (3) années à compter du 01/03/2026 se terminant le 28/02/2028, renouvelables par tacite reconduction pour la même période. Le locataire gérant exploitera ledit fonds de commerce pour son propre compte et sous sa seule et entière responsabilité ; le bailleur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contracté par le locataire gérant à l'occasion de cette exploitation.

La présente notice a également été publiée en langues arabe et française dans les journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 07 novembre 2026.

2026403809FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance libre»

Suivant acte sous-seing privé daté le 05 octobre 2026 enregistré à la recette des finances de Soliman quittance n°M062056 enregistrement N°26302542 le 06 octobre 2026, Monsieur Sofien Ben Ammar Ettounsi, titulaire de c.i.n n° 07633746 a loué à Madame Chima Ghalioun titulaire de la c.i.n n°09882297, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue 14 Janvier Soliman ayant comme activité vente des viandes et dérivés durant 5 ans renouvelables, débutant le 01/10/2026 et finissant le 30/09/2031.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 08/11/2026.

2026403817FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 30/11/2024 enregistré à la recette des finances avenue Hammam Chott le 05/08/2026 Quittance n° M032059 enregistrement n°26801462.

Il a été constitué le syndicat comme suit :

Nom : Syndicat de la Résidence Morjan 3

Adresse : Avenue Tunis Soliman Riadh.

Membres :

- Président du syndicat : M. Mahdi Barbouch

- Trésorière : Mme. Dhekra Smaoui

- Membre : Mme. Jihen Chaiebi.

2026R03228APSF1

Constitution d'une association sportive

1. Nom de l'association : Association Sportive d'Equitation de Ras Enjla

2. Siège de l'association : Béni Aouf, Bizerte Nord, 7001.

3. Objectifs de l'association :

L'association a pour objectif de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques, afin de les amener aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres, à laquelle elle est affiliée.

4. Activité de l'association : l'équitation

5. Membres du bureau directeur :

- Président de l'association : Hatem Ghanmi

- Vice-présidente : Marwa Jelajli

- Trésorière : Fatma Jelajli

- Secrétaire général : Mohamed Saheli

- Secrétaire général adjoint : Mohamed Bouachir.

2026R03230APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires «Hay El Habib»

Immeuble SYMPAR

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 07/06/2026 enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 14/08/2026 sous N°62378 Quittance N°1290 déposé à la municipalité de Sousse le 21/10/2026 sous N°13152/507, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires «Hay El Habib» Immeuble SYMPAR sis à Rue Constantine Sousse, qui se compose de :

Président : Moncef SAGAAMA

Membre : Basma TELMOUDI - Mohamed KHAMASSI- Taoufik NAILI - Lilia HAFSI.

2026S01492APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : La Société Tunisienne de Banque (STB), société anonyme, représentée par son représentant légal, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0001237A, dont le siège social est sis avenue Hédi Nouira à Tunis, élisant domicile, pour les besoins de la présente procédure, au cabinet de son avocat constitué, Maître Adel Atitallah, avocat à la Cour de cassation, sis rue Salem Harzallah, immeuble de la Banque du Sud, troisième étage, à Sfax.

La partie saisie : La Société Mediterranean Hotels Management "MHM", représentée son représentant légal, société anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0871375 A, dont le siège social est sis à l'hôtel Jardin du Soleil, Hammamet, 8050 Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Abou Nawas», objet du titre foncier n°12768 Médenine, d'une superficie totale de 59 590 m², correspondant au lot n° 06, sis dans la délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, plus précisément dans la zone touristique de Djerba Midoun

Ledit immeuble comprend un hôtel classé quatre étoiles, dénommé «Caribbean World Djerba», se trouvant dans un très bon état général.

L'immeuble est délimité comme suit :

- Au Sud : par une clôture sur une longueur de 218,23 m, au-delà de laquelle se trouve l'hôtel Palm Beach.

- A l'Est : par la limite du domaine public maritime, sur des longueurs de 4,79 m et 262,02 m, au-delà de laquelle se trouve le littoral maritime.

- Au Nord : par une clôture sur des longueurs de 21,58 m, 21,50 m et 208,67 m, au-delà de laquelle se trouve un passage menant à la mer, puis le titre foncier n°176 Médenine.

- A l'Ouest : du côté de l'entrée, par une clôture sur une longueur de 234,17 m, au-delà de laquelle se trouve la voie carrossable.

Bâtiment d'un état moyen, d'une superficie de 402 m², comprenant 15 chambres et deux douches.

2. Bloc n°1 :

Bâtiment composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, soit quatre niveaux au total.

Sous-sol : bâtiment en état moyen, d'une superficie de 583 m², comprenant les chambres n° 730 à 735 et plusieurs escaliers desservant le rez-de-chaussée.

Rez-de-chaussée : d'une superficie de 1 833 m², comprenant les chambres n° 4100 à 4126, soit 27 chambres de différentes catégories.

Premier étage : d'une superficie de 1 833 m², comprenant les chambres n° 4205 à 4226, soit 22 chambres de différentes catégories.

Deuxième étage : d'une superficie de 1 833 m², comprenant les chambres n°4300 à 4326, soit 27 chambres de différentes catégories.

3. Bloc n°2 - BGC 2000 :

Bâtiment composé de deux niveaux :

Rez-de-chaussée : d'une superficie de 2 202 m², comprenant les locaux numérotés de 2100 à 2135, soit 36 locaux à affectations diverses.

Premier étage : d'une superficie de 2 202 m², comprenant les locaux numérotés de 3100 à 3138, soit 39 locaux de différentes catégories.

4. Bloc n° 3 :

Bâtiment composé de trois niveaux :

Rez-de-chaussée : d'une superficie de 1066 m², comprenant 25 chambres.

Premier étage : d'une superficie de 1066 m², comprenant les locaux numérotés de 3100 à 3138, soit 39 locaux de différentes catégories.

Deuxième étage : d'une superficie de 1066 m², comprenant les locaux numérotés de 3100 à 3138, soit 39 locaux de différentes catégories.

5. Bloc n°4 :

Bâtiment composé de trois niveaux, chaque niveau présentant une superficie de 3 467 m² et comprenant plusieurs chambres.

6. Bloc n°5 :

Bâtiment composé de trois niveaux, comprenant 37 chambres par niveau, avec les superficies suivantes :

- Rez-de-chaussée : 1 992 m².

- Premier étage : 1 954 m².

- Deuxième étage : 1 954 m².

L'ensemble immobilier comprend les équipements aquatiques suivants :

- Piscine centrale : 473 m², avec terrasse de 946 m².

- Piscine extérieure : 1 359 m², avec terrasse de 2 718 m².

- Piscine pour enfants : 65 m², avec terrasse de 130 m².

- Piscine couverte : 161 m², avec terrasse de 332 m².

- Deuxième piscine extérieure : 266 m², avec terrasse de 532 m².

Les installations comprennent :

- Restaurant central : 1 600 m².

- Restaurants spécialisés : 450 m².

- Snack-bar au bord de la piscine : 76 m².

- Restaurant de plage : 72 m².

- Bar central : 300 m².

- Bar caisse : 220 m².

- Bar de la piscine centrale : 70 m².

- Bar de la piscine à toboggans : 60 m².

- Discothèque : 248 m².

- Café de style mauresque : 90 m².

- Bar de plage : 16 m²

Les locaux de service comprennent :

- Cuisine centrale - finition : 900 m².

- Cuisine centrale - préparation : 600 m².

- Local de pâtisserie et de confiserie : 350 m².

- Magasin général : 163 m².

- Chambres froides pour produits laitiers : 15 m².

- Chambres froides pour viandes : 12 m².

- Chambres froides pour légumes et produits surgelés : 12 m².

- Chambre froide pour œufs : 8 m².

- Chambre froide pour boissons : 16 m².

- Dépôt de boissons alcoolisées : 24 m².

- Dépôt de boissons et autres produits : 192 m².

- Magasin de produits d'entretien : 16 m².

- Chambre de congélation négative n° 1 : 18 m².

- Chambre de congélation négative n° 2 : 18 m².

- Chambre de congélation négative n° 3 : 18 m².

- Chambre de congélation négative n° 4 : 16 m².

- Chambre de congélation négative n° 5 : 23 m².

- Chambre froide à température positive : 11 m².

- Couloir de congélation : 11 m².

- Local SAS de congélation : 77 m².

- Dépôt de matériel de blanchisserie : 28 m².

- Dépôt de matériel de restauration : 32 m², ainsi qu'une superficie complémentaire de 98 m².

- Local technique : 40 m².

Les installations comprennent :

- Courts de tennis : 1 156 m².

- Terrains multisports : 420 m².

- Salle polyvalente : 836 m².

- Mini-club : 124 m².

- Tribune de l'équipe française : 415 m².

- Tribune de l'équipe internationale : 144 m².

Les équipements comprennent :

- Espace piscine et abords : 350 m².

- Hammam : 9 m².

- Salle de vapeur : 9 m².

- Salle de massage : 135 m².

- Salon de beauté : 176 m².

- Salle de repos : 113 m².

- Salle de soins d'hydrothérapie : 150 m².

- Réception et vestiaires des clients : 107 m².

Les locaux comprennent :

- Hall de réception : 80 m².

- Bureaux administratifs : 60 m².

- Bureau d'information et de renseignements des clients : 18 m².

- Sanitaires : 36 m².

- Salle de réunion attenante à la réception : 28 m².

- Sanitaires du restaurant : 32 m².

- Bureaux administratifs au sous-sol : 45 m².

Vestiaires du personnel : 80 m².

- Salle de restauration du personnel : 60 m².

Les locaux affectés à la blanchisserie comprennent :

- Blanchisserie : 308 m².

- Salle de lavage : 96 m²

Mise à prix : (84.205.900.000 dinars).

La date et lieu de la vente : Lundi le 14/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Djerba.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Djerba où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01551VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdelkader Aribi, CIN 08437954, demeurant à la Route de Mahdia, km 17, El Bdarna, Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des quotes-parts indivises évaluées à 9127 parts dans l'immeuble dénommé «Issam», objet du titre foncier n°22659, Sidi Bouzid divisé en 19527 parts, sis à sidi khalf, délégation d'Ouled Haffouz, gouvernorat de Sidi Bouzid

L'immeuble consiste en un terrain agricole nu d'une superficie de 19527 mètres carrés, situé sur la route régionale n°73 reliant Sidi Bouzid à Nasrallah.

La parcelle de terrain a une superficie totale de 1 155 m², dont une superficie nette clôturée de 1 100 m², après déduction de la distance de recul sur son côté ouest.

Elle est délimitée :

Au Nord : la parcelle n°112 ;

A l'Est : la route régionale n°73 ;

Au Sud : la parcelle n°233 ;

A l'Ouest : la parcelle n°114 pour une partie et la parcelle n°112 pour l'autre partie.

Mise à prix : (22.817.500 D) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01552VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après abaissement

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Kebili et ce le Lundi sept Décembre deux mille vingt six (07/12/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société Comptoir Ben Ameur au nom de son représentant légal S.A.R.L titulaire du matricule unique : 1218909 A qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133 Rue Moularès - Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat prés la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Ali Ben Brahim BEN HAMMOUDA, son matricule unique n° 1390908P sis Rue Abdallah Ibne Zoubaier Kebilil et actuellement Avenue des Martyrs Kebili.

Immeuble à vendre :

1/ L'immeuble objet du titre foncier n° 27327 Kebili dénommé "Aida" qui se trouve au Nord du lotissement de l'A.F.H sis Route de Mansoura Kebili a proximité du Collège Préparatoire Abou Kacem Chebbi et précisément aux coordonnées suivantes: 36-47-42-33° Nord et 35.94.57, 8° Est dans les limites de l'aménagement urbain de la Municipalité de Kebelli dans la zone spécifique UAC4 qui est une zone dont la majorité des constructions sont des logements populaires réalisés par l'A.F.H.

Cette zone est équipée par toutes les commodités et les divers réseaux de l'eau potable et de l'électricité, à l'exception des canalisations d'assainissement sanitaire, l'immeuble est limité au Nord par une Route puis par le Collège Préparatoire Abou Kacem Chebbi sur une longueur de 20.06 m au Sud de la Route puis par les logements de l'A.F.H sur une longueur de 20 m à l'Est par un espace sur une longueur de 13.76, à l'Ouest par un espace sur une longueur de 12,03 m.

Par conséquent le terrain couvre une superficie totale de 258 m² qui se compose d'un terrain nu et plat qui est démuni de toutes édifications et sans bornes.

Après la mise en place des bornes il a été constaté que la limite du côté Nord comporte une Route goudronnée avec des trottoirs et que les limites des deux côtés Est et Ouest sont non déterminées.

En consultant le cahier des charges portant organisation du plan d'aménagement urbain de la Municipalité de Kebelli, on constate que les constructions sont réservées exclusivement aux logements individuels, cette zone comporte divers logements. La superficie exploitée est supérieure à 80 m² et la longueur de la façade est supérieure à 8 m. La possibilité d'exploitation professionnelle dans la limite de 50 m², la hauteur permise est dans la limite de 8 m c'est-à-dire un rez-de-chaussée avec un étage supérieur, le taux d'exploitation du terrain est égal à 1,4.

2/ L'immeuble objet du titre foncier n° 001688 Kebelli dénommé "ANGHAM" qui se trouve à l'Est de la Route Régionale 210 reliant Kebelli à Douz à proximité du Collège Préparatoire El Farabi à Kebilli et précisément aux coordonnés suivantes : 40,33°, 02,15 Est 59,8°, 45,14 à l'extérieur des limites du plan d'aménagement urbain pour Kebelli à Bazma. Dans une zone où la majorité des immeubles sont soit inexploités ou exploités dans l'activité agricole. D'autre part la région est non équipée par les commodités et les divers réseaux d'électricité, du courant électrique des réseaux de communication et le réseau de canalisation sanitaire.

Les limites de l'immeuble sont au Nord, une Route d'une longueur de 50,50 m au Sud par le lot n° 222 d'une longueur de 50 m à l'Est par le lot n° 224 d'une longueur de 50,50 m et à l'Ouest par le lot n° 276 d'une longueur de 50,50 m.

Par conséquent la superficie totale couvre une superficie de 2541 m²

Il s'agit d'un immeuble formé de terrain nu plat et non limité par des bornes, ne comportant aucune construction. La nature de l'immeuble d'après le lieu non aménagé et en dehors des limites du plan d'aménagement urbain il se trouve à une distance de 730 m² des zones peuplées sur la Route Principale Kebelli Bazma à une distance de 700 m² et à une distance de 300 m de la Route Principale Kebelli Douz. Le terrain n'est exploité à aucune activité. Par ailleurs certaines des immeubles voisins sont exploités dans l'activité agricole et le reste des terrains nus. D'autre part les immeubles proches de la Route Principale sont exploités comme des unités de stockage et de conditionnement des dattes.

En consultant la réglementation générale d'aménagement objet du décret n° 2253 de l'année en date du 11/10/1999 qui concerne les zones constructibles dans les zones qui se trouvent dans un rayon de 5 km dans les limites des plans d'aménagement du territoire.

Mise à prix après abaissement de 40 % : La mise à prix des deux immeubles revenant au saisi et sus indiqués après déduction de 40 % a été fixée :

1/ Pour le titre foncier n° 27327 Kebili à vingt trois mille deux cent vingt dinars (23.220,000d)

2/ Pour le titre foncier n°001688 Kebili à vingt sept mille quatre cent quarante deux dinars 800 millimes (27.442,800 dinars)

En sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Kebili où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01557VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n° 55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Bizerte et ce le Mardi quinze Décembre deux mille vingt six (15/12/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire du matricule unique n° 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue

Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n° 441860RAP000.

La débitrice saisie : Madame Jihen Bent Mohamed Ali Ben Mohamed Gort sa carte d'identité nationale n°08118726, n'a pas de matricule unique, sa profession gérante d'une société ayant son domicile Rue Abou Hassen Chedhly Ras Jbel Bizerte.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé appartenant à la partie saisie objet du titre foncier n°51232 Bizerte dénommé "Jihane" sis au secteur de Ras Jbel Gouvernorat de Bizerte ayant une superficie de 196 parts représentant 196 m² qui se compose d'un terrain sur lequel une villa a été édifiée à trois étages située à l'endroit "La Cité Nouvelle" à l'angle de la Rue Ibne Hassen Chedhly au Lotissement de Jaziri à côté du lotissement Idriss et du Lotissement Ben Khalifa à Ras Jbel - Bizerte qui est une zone urbaine en premier lieu qui se distingue par des constructions individuelles. La superficie couverte s'élève à 280 m². Le rez-de-chaussée se compose d'un espace en façade, un parking pour voitures, une espace derrière comme préau. A l'intérieur on trouve une salle de réception, une salle de séjour, une salle à manger, une salle d'eau puis on trouve des escaliers qui mènent à l'étage supérieur qui se compose d'un balcon comportant une salle de bain, deux chambres à coucher, une salle de bain puis on trouve des escaliers qui donnent accès à la terrasse comportant une cuisine. Le toit est en dalle, les murs sont en briques et une partie du parquet est couverte par du marbre, une autre partie par des carreaux, de céramique et une autre par des carreaux de faïence.

Les portes extérieures sont en fer blindé et les portes intérieures sont en bois rouge. Les fenêtres sont en aluminium et protégées par des rideaux meschler. L'état de la construction est en général bon sur le plan de l'architecture et les produits utilisés sont modernes on constate de l'humidités à certaines en droits. La construction est équipée par le courant électrique, les moyens de communication, l'eau potable, les canalisations des réseaux d'assainissement, et l'énergie solaire, on trouve un puits ayant une profondeur de 11 mètres.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant à la partie saisie a été fixée par l'Expert Judiciaire Monsieur Mohamed Faouzi BEN ISSA en vertu de l'ordonnance sur requête à quatre cent soixante dix huit mille quatre cents dinars (478.400,000d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Bizerte où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01558VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

1/ Partie ayant sollicité la mise aux enchères publiques :

1- Arfaoui Faouzi, demeurant 6922 n°8 cité entilaka Tunis

2- Arfaoui Fadhila demeurant Tastour à coté de l'hôtel ibn zaydoun route Kef Béja.

3- Arfaoui Naiima demeurant ouled maraii Tborsek.

2/ Parties succombantes :

1- Arfaoui Bahri demeurant proche de l'hôpital de soin à la mère et à l'enfant Tastour Béja.

2- Arfaoui Moncef demeurant proche de l'hôpital de soin à la mère et à l'enfant Tastour Béja.

3- Arfaoui Mohamed demeurant proche de l'hôpital de soin à la mère et à l'enfant Tastour Béja.

3/ Avocat ayant engagé les poursuites :

Me GHARBI Sofien, avocat près la cour d'appel, étude sise 82 avenue Habib Bourguiba 2ème étage Ariana 2080, matricule fiscal 0906502/D.

4/ Description de l'immeuble mis aux enchères :

Il s'agit de l'immeuble non enregistré sis à cité ibn zaydoun Tastour Béja d'une superficie 377 m² consistant en une maison au rez-de-chaussée réservée au logement composée de 5 pièces, d'une cuisine, de 2 WC, salle de bain, 2 garages, véranda.

5/ Prix d'ouverture :

Le prix d'ouverture de l'ensemble de l'immeuble objet de la mise aux enchères est fixé à deux cent vingt cinq mille dinars (225.000.000 dinars) suivant rapport de l'expert réquisitionné Mme ZOBAYDA SMEDHI, sans compter les frais des poursuites qui seront déterminés le jour des enchères.

6/ Tribunal et audience aux enchères :

Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières près le tribunal de première instance de BEJA et ce lors de l'audience réservée à la mise aux enchères dudit immeuble enrôlée pour le jeudi dix décembre deux mille vingt six (10/12/2026) à partir de neuf heures.

7/ Participation aux en enchères :

Les enchères n'auront lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers du prix d'ouverture susvisé auprès de la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire. Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouverneur.

Toute personne souhaitant acheter ledit immeuble peut le visiter et l'inspecter tous les jours et consulter le cahier des charges pendant les heures administratives de travail et ce à l'étude de l'Avocat ayant engagé les

poursuites Sofien Gharbi sise 82 avenue Habib Bourguiba 2ème étage Ariana 2080, matricule fiscal 0906502/D et au greffe du Tribunal de première instance de Béja ou le cahier des charges a été déposé.

2026403811VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed REKIK

Avocat à la cour de cassation

Email : rekik.rekik@gmail.com

Tél : 71 723 999

Poursuivant : Qatar National Bank Tunisia, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à Rue de la cité des sciences, centre urbain nord, 1080 Tunis inscrite au registre national des entreprises sous le n°14247W son domicile élu concernant ceci est au bureau de son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Habib Ben Idris Ben Ahmed Bhouri C.I.N n°03761170, MF 0890666Q ayant son domicile à rue Avicenne Cité Ezzouhour Le Kef et A titre de précaution au n°4 Rue Syboun Le Kef, commerçant (en sa qualité de débiteur principal).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999. M.F : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité des quotes-parts indivises détenues par la partie saisie dans le l'immeuble dénommé «Jinan Ines», soit 660 parts correspondant à 660 m² de l'immeuble faisant l'objet du titre foncier n°4772 Le Kef. Il s'agit d'un terrain à vocation résidentielle, dépourvu de toute construction, et inclus dans le plan d'aménagement urbain de la municipalité concernée. La partie saisie occupe un terrain de forme approximativement rectangulaire, situé au cœur de la ville du Kef, dans un emplacement hautement stratégique : jouxtant le centre de contrôle technique des véhicules, bordant la route principale menant à Tunis (connue sous le nom de «route Harrouch»), et à proximité immédiate de toutes les commodités, des services essentiels, de divers commerces, de cafés ainsi que d'une salle des fêtes. Ce terrain est délimité au nord par une habitation appartenant à un tiers, au sud par la route principale menant à Tunis, à l'est par une rue, et à l'ouest par le centre de contrôle technique des véhicules.

Mise à prix : 264.000,000DT en vertu de l'expertise de Mr Jaouher El Ghargi, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 14/12/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'El KEF.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance d'El Kef où il est déposé un exemplaire.

2026403812VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

1- Poursuivant : Adel Kraiem, demeurant à Korba, qui a choisi son domicile au cabinet de Maître LABIB BOULILA, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Places des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul.

2- Avocat Poursuivant : Maître LABIB BOULILA, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Places des Martyres, immeuble Hdidane Nabeul.

3- Partie Poursuivie : Héritiers feu Aroussi Zrelli, demeurant à Korba, Héritiers feu Sadok Zrelli demeurant à Korba Héritiers feu Sami Zrelli demeurant à Korba Héritiers feu Monji Zrelli demeurant à Korba.

4- Immeubles mis en adjudication :

- La totalité de l'Immeuble objet du titre foncier n°604684 et la totalité de l'Immeuble objet du titre foncier n°604688 sis à Korba consistant en deux terrains agricoles.

Une plus ample description est contenue dans le rapport d'expertise judiciaire d'Ameni Messadi objet de l'ordonnance N°14427 du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 20/02/2026.

5- Date et lieu de l'adjudication : La mise en vente, est fixée au 14/12/2026 devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté près le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et le secrétariat de l'avocat poursuivant.

6- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 170928.000 DT.

7- Visite des lieux : Elle est possible tous les jours.

8- L'enchérissement : Il n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères il faut être muni de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026403819VEPA1

Avis aux créanciers

DECISION DE FAILLITE

SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION ZOUHAIR

REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES : 0973205X

Par sa décision du tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 07/05/2026 sous le N°877 a constaté l'impossibilité de sauvetage de la Société d'Aménagement et de Promotion Zouhair et décidé par conséquent sa mise en faillite.

Madame SANA RABII a été désignée juge commissaire et Monsieur RIDHA MEJBRI syndic de faillite.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau du syndic de la faillite sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

2026R03226VEPA2

Désignation d'un liquidateur

«LA SOCIETE INTERNATIONALE DES FLUIDES AUTOMOBILES» société en liquidation

Société à responsabilité limitée

Siège social : Zone industrielle lebel El Ouest, Zaghouan

En vertu de l'ordonnance rendue par le Tribunal de première instance de Zaghouan le 26/10/2026 sous le n°94807, il a été décidé de remplacer Mme Sihem Khalfi par M. Fouad Saïd, pour poursuivre les procédures de la liquidation de la «Société Internationale des Fluides Automobiles», identifiant unique n°942233/F, sous le contrôle du juge commissaire.

2026R03232VEPA2

Faillite de société Te-Inter (Textile Internationale) - SARL

Identifiant Unique : 1076789X

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°329 du 03 Novembre 2026, la Société Te-Inter (Textile Internationale) société à responsabilité limitée sis à la Zone Industrielle Poudrière 1 rue Newton Sfax, a été déclaré en faillite, la date de cessation de payement a été fixée au 03 Mai 2025. Mme Fatma Wasleti est désignée juge commissaire et Mr Bilel HACHICHA syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi NOUIRA immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2026X01545VEPA2

Clôture des opérations de liquidation judiciaire

En vertu de la décision délivrée le 30/10/2026 émanant de Mr Rami Hammami superviseur au tribunal de première instance de Tunis, le liquidateur judiciaire Mme Gana Meriam annonce la clôture des travaux de liquidation du dossier 431 relatif à la liquidation des biens indivis entre lobna Mezgheni et Med Ali Maalej.

2026403815VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A LA SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

DU 02 DECEMBRE 2026

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au capital de 100.007.645,000 de Dinars

Siège social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Identifiant Unique : 0002707P

www.ubci.tn

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires sont convoqués à une Seconde Assemblée Générale Elective qui se tiendra le 02 décembre 2026 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises IACE - Les Berges du Lac 1, Tunis.

Le quorum réglementaire de l'Assemblée Générale Elective des Actionnaires Minoritaires tenue le 03 juillet 2026 s'est révélé non atteint. En conséquence, le résultat du scrutin initial ne peut être maintenu. Il est procédé à la convocation de la présente Seconde Assemblée Générale Elective. En sa qualité de Seconde Assemblée, celle-ci délibérera valablement sans condition de quorum, conformément à l'article 24 de la Décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations des autorités compétentes, l'Assemblée délibérera sur la base des candidatures déjà reçues et déclarées recevables dans le cadre de l'appel à candidatures publié le 18 mai 2026, sans réouverture de dépôt des candidatures.

Ordre du jour :

- Election d'un Administrateur représentant des Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration de l'UBCI pour un mandat de trois ans (2026, 2027 et 2028) qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Modalités de participation :

Tout actionnaire minoritaire peut :

- assister personnellement à l'assemblée ;

- se faire représenter par toute personne de son choix au moyen d'un pouvoir spécial ;

- voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécial, prévu à cet effet.

Le formulaire de pouvoir et le formulaire de vote par correspondance sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la Banque ainsi que sur son site internet : www.ubci.tn

Le formulaire de vote par correspondance doit être dûment rempli, signé avec signature légalisée, et adressé à la banque par lettre recommandée avec accusé de réception de manière à être reçu au plus tard le 01 décembre 2026 à 15 Heures (veille de l'assemblée).

Les documents relatifs à cette Assemblée, notamment la liste des candidats retenus, sont tenus à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la Banque dans les délais réglementaires.

La présente convocation sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et au bulletin officiel du Registre National des Entreprises au moins vingt-et-un jour avant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le 11 novembre 2026.

2026R03222SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE

S.A. totalement exportatrice

Régie par la loi N°2016-71 du 30 septembre 2016

Au capital de 38 850 000 Dinars

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Identifiant Unique : 345551 R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 08 décembre 2026 à 12 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Approbation des crédits et des sûretés autorisés par le Conseil d'Administration du 6 août 2026 ;

3. Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'Administration du 6 août 2026, au vu du rapport spécial du commissaire aux comptes;

4. Pouvoirs en vue des formalités.

2026R03223SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE

S.A totalement exportatrice

Régie par la loi N°2016-71 du 30 septembre 2016

Au capital de 38 850 000 Dinars

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Identifiant Unique : 345551 R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 08 décembre 2026 à 11 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la Société en numéraire réservée;

3. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif à la suppression des droits préférentiel de souscription;

4. Augmentation du capital social de la Société en numéraire et par conversion de créances réservée;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Pouvoirs en vue des formalités.

2026R03224SANB3

CONVOCATION

SMALT INVESTISSEMENT

S.A. Au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 08 décembre 2026 à 14 h, au siège de la BH EQUITY 67 Avenue Alain Savary bloc B 3 étage cité jardin 2 Tunis belvédère 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de la résolution de nomination du CAC par l'AGO du 29/05/2025

- Nomination d'un nouveau CAC pour les exercices 2025/2026/2027.

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale.

2026R03229SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société VARIETES INDUSTRIELLES

Société anonyme

Au capital de 14 133 340 Dinars divisé en 1 413 334 d'actions nominatives de 10 Dinars chacune entièrement libérées

Siège social : Lot N°100 Rue Monastir Zone industrielle Mghira 2

RNE : 0012919F

En votre qualité d'actionnaire de la Société VARIETES INDUSTRIELLES SA nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale ordinaire le 03/12/2026 à 10 heures au siège social de la société sis au Lot N°100 Rue Monastir Zone industrielle Mghira 2, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité 2025 ;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes;

4. Approbation des états financiers de 2025 ;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations et convention rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales ;

6. Quitus aux administrateurs et dirigeants;

7. Affectation du résultat 2025 ;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoirs pour formalités.

2026R03231SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MENOYA FOOD INDUSTRY S.A.

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 8 535 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE EZZINE RUE IBN BADISS KHEZAMA EST 4051 SOUSSE

MF : 1694900/S/A/M/000

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de MENOYA FOOD INDUSTRY SA qui se tiendra le mardi 08 décembre 2026 à 14h00 au bureau de Tunis, sis à la Rue du Lac d'Annecy, Immeuble Karray, 3ème étage, 1053 Les Berges du Lac, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital;

3. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription ;

4. Modification de l'article 7 des statuts de la société;

5. Nomination de nouveaux administrateurs;

6. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

2026S01494SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE FORMA AGRO TUNISIA S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 13 381300 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE EZZINE RUE IBN BADISS KHEZAMA EST 4051 SOUSSE

MF : 1259422/G/A/M/000

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister l'Assemblée Générale Extraordinaire de FORMA AGRO TUNISIA SA qui se tiendra le mardi 08 décembre 2026 à 10h00 au bureau de Tunis, sis Rue du Lac d'Annecy, Immeuble Karray, 3ème étage, 1053 Les Berges du Lac, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital;

3. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

4. Modification de l'article 7 des statuts de la société;

5. Nomination de nouveaux administrateurs;

6. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments.

2026S01495SANB3

Convocation à une deuxième assemblée générale ordinaire

Charcolive International EN LIQUIDATION

SA au Capital : 700.000 dinars

Siège Social : Z.I -ESSOUASSI CP 5140 Gouvernorat MAHDIA

IU : 1640167 S

Suite à la non réalisation du quorum lors de la première Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 octobre 2026, les actionnaires de la société Charcolive International sont invités à assister à une deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2026 à 10:00 heures, au bureau du LIQUIDATEUR M Lotfi KHELIFI sis au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur.

2. Démission du liquidateur.

3. Nomination d'un nouveau liquidateur.

2026403814SANB3

SOCIETE EL BEJI

Société Anonyme

Au capital de 57 950 dinars

Siège social : municipalité de Sidi Bou Saïd

Identifiant Unique : 0011921V

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 08 décembre 2026 à 10 h au siège de la société sis à la municipalité de Sidi Bou Saïd à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 20221

- Exposé du rapport du conseil d'administration concernant le contrat du café SIDI CHABAANE

- Divers

- Pouvoirs pour formalités.

2026403816SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LINDE GAS TUNISIE S.A

La société LINDE GAS TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 16 600 000 dinars

RNE : N°0425166G

Siège social : Rue Monastir ZI M'ghira 2 2082 Fouchana Ben Arous

Le Conseil d'Administration de la société LINDE GAS TUNISIE SA convoque les actionnaires de la société à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le vendredi 4 décembre 2026 à 09h00 au siège de la Société, Rue Monastir ZI M'ghira 2 - 2082 Fouchana Ben Arous et par vidéoconférence, pour délibérer de l'ordre du jour :

1- Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations concernant l'exercice 2025.

3- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4- Approbation des états financiers concernant l'exercice 2025.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Ratification des conventions réglementées.

8- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

9- Renouvellement des mandats des administrateurs.

10- Pouvoirs pour formalités.

11- Questions diverses.

2026403818SANB3

La Société TUNISIAN HIGH BUSINESS SCHOOL (THBS SA)

Société anonyme

Au capital social de : 7 312 500 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0840060M

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIAN HIGH BUSINESS SCHOOL (THBS S.A), sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 9 Décembre 2026 à 14 heures à l'annexe ESPRIT SA sis 1-2 rue André Ampère - 2083 - Pôle Technologique El Ghazela, à l'effet de délibérer sur le point suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.

4. Autorisation des conventions et opérations règlementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat et distribution de Dividendes.

2026403822SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 14/12/2026

SOCIETE SMU HOLDING

SA au capital social de 22 257 320 Dinars

RNE IU : 1828509G

Siège social : 09 Rue de l'EURO : Les jardins du Lac II, 1053, Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite SMU Holding sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 14/12/2026 à 10h au siège de la Société sis au 09 Rue de l'EURO : Les jardins du Lac II, 1053, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du Rapport de Gestion individuel et du rapport de Gestion du Groupe SMU relatifs à l'exercice 2025.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes individuels de l'exercice 2025.

3. Approbation des conventions réglementées prévue par les articles 200 et suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2025.

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 et du rapport annuel de gestion.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes consolidés du Groupe SMU pour l'exercice 2025.

7. Approbation des états financiers consolidés du Groupe SMU arrêtés au 31/12/2025 et du rapport annuel de gestion du groupe.

8. Quitus aux Administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Générale au titre de l'exercice 2025.

9. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2026-2027 et 2028.

10. Désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2026403823SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Monsieur Mohamed Ben Mohamed kbair, né le 1er février 1935 à Béni Khalled, retraité, demeurant à la rue de 29 Mai Béni Khalled Nabeul, titulaire de la carte d'identité nationale n°01735267, déclare la perte du titre de propriété n°01/06 délivré par l'Administration régionale de la Propriété Foncière de Nabeul le 02/12/2003 concernant le bien immobilier dénommé «Al-Hana» objet de titre foncier n°542042 Nabeul d'une superficie de 251 m². Le contenu dudit bien immobilier consiste en un bâtiment situé dans la délégation de Béni Khalled, gouvernorat de Nabeul.

2026R03221DIVD2

AVIS COMPLEMENTAIRE

En exécution du jugement préparatoire rendu dans le cadre de la demande d'immatriculation n°10279, émanant du Tribunal immobilier de Sfax, lors de l'audience du 18/06/2026, et dont le prononcé a été reporté à l'audience du 24/12/2026, il a été ordonné de procéder à un avis complémentaire concernant l'objet de ladite demande, par voie de publication au Journal officiel et dans deux quotidiens de langue arabe, conformément aux dispositions suivantes.

Attendu que, conformément à la demande d'immatriculation susmentionnée, introduite par Maître

Chokri Samaoui, en sa qualité d'avocat, au nom de Saddam Charif, tendant à l'inscription d'un contrat de vente immobilière sous le numéro 42406 auprès du Tribunal immobilier de Sfax ;

Attendu qu'un jugement préparatoire a été rendu ordonnant la publication d'un avis complémentaire au Journal officiel et dans deux quotidiens de langue arabe, au sujet de la vente conclue entre Fatma et Tlemta, filles du défunt Haj Slimane Ben Ali Ben Saïd El Gharbi, agissant en leur qualité d'héritières, d'une part, et l'ensemble des héritiers du défunt Ertha (?), d'autre part, concernant le bien immobilier objet de la vente, par laquelle les vendeuses ont cédé à l'acquéreur étranger, propriétaire initial, le bien immobilier immatriculé sous le numéro 42406 à Sfax.

En conséquence, toute personne ayant des observations, des contestations ou des prétentions concernant la demande susmentionnée est invitée à les présenter auprès du Tribunal immobilier de Sfax, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis.

2026X01549DIVD2

AVIS

Mr Nouri Ben Hamed Abbes titulaire de la C.I.N N°01077663 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 632 m² renfermant une construction à la route de Manzel Chaker km 5 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original de l'acte de propriété daté le 2 octobre 2018 enregistre a sfax le 1 novembre 2018 n°MO57924 des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mourad Hajjem.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01555DIVD2

PERTE

Mr Khaled Ben Mohamed Ben Amor CIN N°01288664 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 22/10/2020 dressé par les notaires CHAABOUNI HECHMI et RIADH GHRIBI, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2026X01556DIVD2